



Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies  
et auprès des institutions spécialisées à Genève

**WG UPR 18 – FYROM**  
**Intervention de la Belgique**  
Date: 30 janvier 2014

**Monsieur le Président,**

La Belgique souhaite féliciter l'ARYM pour les avancements depuis son dernier passage ici, notamment la ratification de la Convention Relative aux Droits des Personnes Handicapées et la décriminalisation de la diffamation.

Nous estimons cependant qu'en matière de lutte contre la discrimination, il reste encore des défis importants, notamment en ce qui concerne la discrimination des femmes et des filles Roms et des LGBTI.

La Belgique recommande donc au gouvernement de l'ARYM de:

**R1** porter une attention particulière à l'accès à l'éducation pour tous les enfants, en particulier les enfants issus de minorités ethniques ou religieuses ainsi que les enfants souffrant d'un handicap.

**R2** analyser les résultats de la politique d'inclusion des Roms, en tirer les défis qui doivent encore être traités, en particulier concernant le sort des filles et femmes Roms, et d'y attacher des mesures à prendre et réservant les budgets associés.

**R3** implémenter pleinement et sans tarder la loi anti-discrimination de 2010, en y intégrant des provisions couvrant la discrimination sur base d'orientation sexuelle.

**R4** lutter contre l'impunité de violences contre des personnes marginalisées du fait de leur ethnicité, religion ou orientation sexuelle, notamment par une meilleure sensibilisation de l'opinion publique et des autorités policières et judiciaires.

La Belgique reconnaît le progrès législatif accompli en matière de liberté d'expression mais s'inquiète de la liberté des médias et recommande au gouvernement de:

**R5** organiser des consultations inclusives avec les journalistes et les médias, en vue de résoudre les différends qui existent concernant la nouvelle loi sur les médias.

**R6** veiller à ne pas introduire des nouvelles lois qui iraient à l'encontre du pluralisme des médias et de leur liberté.

**R6** faciliter la création d'un système adéquat d'autorégulation pour les médias.

Finalement la Belgique recommande à l'ARYM de :

**R7** ne pas tarder à ratifier le CPED et le traduire dans la législation nationale.

**Je vous remercie Monsieur le Président.**